### BULLETIN D’INSCRIPTION

**Inscription au cours :**

**Date(s) de la session choisie (horaire) :**

**Titre :** [ ]  Madame [ ]  Monsieur

**Nom :**

**Prénom :**

**E-mail :**

**Téléphone :**

**Fonction :**

**Service/Département :**      **/**

**Adresse professionnelle :**

**Adresse privée (pour participant externe) :**

**Cours suivi durant le :** [ ]  temps de travail [ ]  temps personnel

**Pré-requis** (à vérifier sur le site, si cela s’applique) :

**Signature :**       **Date :**

[ ]  *Je m’inscris en accord avec mon supérieur hiérarchique et j’ai pris connaissance et accepte les conditions mentionnées sur la fiche descriptive (public cible, objectifs, pré-requis exigés, coûts, …) et, si nécessaire, j’ai transmis à mon supérieur hiérarchique le formulaire de demande de congé et de remboursement de frais de formation / congrès.*

[ ]  *J’ai pris connaissance des conditions de report et d’annulation :*

*Version 1*

*Version 2*

*Version 3*

*Version 4*

Les inscriptions sont prises par ordre d’arrivée. La confirmation d’inscription ainsi que les informations pratiques vous seront envoyées par mail ainsi qu’à votre supérieur hiérarchique. Les confirmations sont adressées aux personnes inscrites dès que le nombre de participants requis pour l’organisation des formations est atteint.

**4 variantes pour les conditions de report et d’annulation :**

**Variante 1 :**

**Cours payant**

En cas d’annulation moins de 15 jours avant le début du cours, le 50% de la finance d’inscription est dû. En cas d’absence au cours ou d’annulation le jour même, l’entier des frais d’inscription est dû. Afin d’éviter des pertes financières au service, le remplacement par un(e) collègue est accepté. Nous nous réservons le droit d’annuler tout cours au cas où le nombre d’inscriptions est insuffisant. Dans ce cas les personnes inscrites sont averties dans les meilleurs délais. Les absences pour justes motifs (décès, maladie, accident) bénéficient d’un report non facturé pour une prochaine session dans l’année civile. Le report n’est accepté qu’une seule fois.

**Variante 2 :**

**Cours gratuit**

En cas d’annulation moins de 15 jours avant le début du cours, un montant de CHF 50.- pour frais administratifs est dû. Nous nous réservons le droit d’annuler tout cours au cas où le nombre d’inscriptions est insuffisant. Dans ce cas, les personnes inscrites sont averties dans les meilleurs délais. Les absences pour justes motifs (décès, maladie, accident) bénéficient d’un report non facturé pour une prochaine session dans l’année civile. Le report n’est accepté qu’une seule fois.

**Variante 3 :**

**Cours informatiques gratuits**

Le cours peut être annulé si le quota des participants n’est pas atteint. Un mail sera envoyé au participant avec la communication de la date pour le prochain cours. Les absences pour justes motifs (décès, maladie, accident) bénéficient d’un report non facturé pour une prochaine session dans l’année civile. Le report n’est accepté qu’une seule fois.

**Variante 4 :**

**Conditions de désistement dans le cadre de programme de formation « Sur mesure »**

Conditions de désistement pour les START A et START B
Selon les contrats établis avec les intervenants, une session annulée moins d’un mois avant la date prévue, par manque de participants (seuil minimum 40 personnes) ou toutes autres raisons émanant du mandant, est facturée à 50% au mandant.

**Conditions de désistement pour les Ateliers**
Selon les contrats établis avec les intervenants, un Atelier annulé moins de 15 jours avant la date prévue, par manque de participants (seuil minimum selon les Ateliers) ou toutes autres raisons émanant du mandant, est facturé à 50% au mandant. Un Atelier annulé le jour même est facturé à 100% au mandant. Les absences pour justes motifs (décès, maladie, accident) bénéficient d’un report non facturé pour une prochaine session dans l’année civile. Le report n’est accepté qu’une seule fois.